

THUIR , le 17 Avril 2023

(Personnes publiques Associées)
(Communes membres de la
Communauté de Communes des
Aspres)
Communes et EPCI limitrophes

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : Association des Personnes Publiques à la procédure de révision du PLU de BROUILLA
Articles L132-7 et suivants du Code de l'urbanisme**

N/Ref : RO/SP/FV/-2023-04-09

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BROUILLA, et en qualité de Personne Publique Associée à la procédure, des documents vous ont déjà été transmis en date du 2 Août 2022, vous permettant d'émettre vos premiers commentaires sur le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement et le projet de PADD de la Commune de BROUILLA.

Ces éléments, complétés des différents échanges associés et travaux menés depuis, me permettent de revenir vers vous ce jour afin d'obtenir vos retours attendus avant le 18 mai 2023 sur les pièces suivantes (*disponibles sur simple demande par mail à l'adresse : f.oms@cogeam.fr*) :

- PADD pour débat
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Règlement écrit
- Règlement graphique

Il ne s'agit à ce stade que de documents de travail constituant toutefois une base solide de la révision du PLU, dont l'arrêt est prévu avant l'été 2023.

Restant à votre disposition, ainsi que le bureau d'études COGEAM qui nous accompagne dans cette démarche, pour vous apporter des précisions, et organiser des échanges si besoin,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Président,
René OLIVE

Commune de THUIR
B.P. 11
66301